

Gm. 12



4

Continuation de la Relation de ce qui s'est passé à Neufchatel après l'investi- ture.

Le Samedi 5. de Novembre 1707.

Son Excellence Monseigneur le Comte de Metternich a commencé de recevoir les complimens des Justices, Corps & Communautéz qui sont venus l'assurer de leur zele, obeissance & fidelité envers Sa Majesté.

Tout ce qu'il y a de personnes considerables dans la Ville & dans l'Etat ont aussi fait la même chose en leur particulier.

Le Conseil d'Etat, le Conseil de la Ville & celui de Valangin ont remis à S. E. des Lettres pour S. M. par lesquelles ces trois Corps la felicitent sur son avènement à cette Souveraineté, & passurent de leur fideleté inviolable &c.

Le Dimanche 6. dit.

La Compagnie Ecclesiastique des Pasteurs, ayant ordonné qu'on celebreroit aujourd'huy dans toutes les Eglises un jour solennel d'Actions de Graces pour l'avènement de S. M. à cette Souveraineté, M. Ostervald l'un des Pasteurs ordinaires de l'Eglise de Neufchatel, a fait dans le grand Temple le sermon du matin, ayant pour texte les 1. & 2. versés du Pseaume 72. Après le sermon on recita la priere qui avoit été composée exprés pour le jeudi au soir, jour de l'investiture.

A l'issue de ce premier service M. Ancillon Pasteur ordinaire de la Cour de S. M. & Chapellain de Son Excellence a prêché dans le Grand Poile du Chateau de Neufchatel par ce que la Chapelle n'estoit pas encore en Etat. Il a pris pour texte le verset 2. du Pf. 103. *Mon ame beni l'Eternel, & n'oublie pas un de ses bien faits,* & après son sermon on a chanté le *Te Deum* en vers françois.

M. Chou-

M. Choupard l'un des Ministres ordinaires de Neufchatel, a fait ensuivre le Catechisme dans le Grand Temple au sujet de cette journée.

M. Tribolet aussi l'un des Pasteurs ordinaires de cette Eglise a fait l'action du soir dans l'Eglise neuve au bas de la Ville, ayant pour texte le verset 17. de la 1. Epit. de St. Pierre, Ch. 2. *Craignés Dieu & honorez le Roy.* On a fini ce dernier sermon toujours par la même priere que le matin. Dans tous ces sermons on a fait entrer les justes Eloges d'us a S. M. Mais d'une maniere conforme a la Gravité, & a la simplicité de la Chaire Evangelique.

Tous les autres Pasteurs des Eglises de l'Etat ont preché aussi sur la circonstance où l'on se rencontre, & fini tous leurs sermons par la même priere dont l'on se servit en Ville Jeudy dernier.

Le Lundy 7. de Novembre 1707.

S. E. a été occupée a recevoir les complimens de diverses Justices, Corps & Communautéz de l'Etat.

Le Conseil de Ville ayant été assemblé à l'ordinaire le matin, a resolu unanimement, d'offrir à S. E. Msgr. le Comte de Metternich des Lettres de Bourgeoisie de la Ville de Neufchatel, pour lui donner par là une legere marque de la reconnoissance que cette Ville a des grands soins que S. E. a pris pour mettre dans tout son jour les Droits de S. M. & faire reussir ses legitimes pretentions, en sorte que par là S. E. a été le glorieux instrument dont la Divine Providence s'est servie pour procurer à l'Etat de Neufchatel le bonheur qu'il a de se voir aujourd'huy sous la douce & juste domination de S. M.

Le Mardi 8. de Novembre.

S. E. Monfgr. le Comte de Metternich ayant marqué cette journée pour solenniser à Valengin les sermens ordinaires & reciproques avec les Bourgeois & autres Peuples dependans dudit lieu, M. le Procureur General se rendit dès le matin audit Vallengin, pour achever d'y disposer & regler toutes choses pour cette solennité.

En

En même tems, & pendant qu'une partie des Officiers des milices de Vallengin s'occupioient à les ranger, environ 30. Cavaliers bien montez, tant d'entre les dites Officiers que d'autres des Principaux Bourgeois dudit Vallengin descendirent à Neufchatel, & se rendirent au Chateau pour y prendre S. E. & l'accompagner jusques à Vallengin.

S. E. partit du Chateau de Neufchatel environ les onze heures du matin avec une suite d'environ 160. Chevaux.

A la tête du Cortège marchoient tous les gens de livrée de S. E. précédés par ses Heyduques. Après cela venoient les Officiers & Gentilshommes de la Maison de S. E. qui étoient suivis des 30. Cavaliers de Vallengin, après quoy & immédiatement avant sa personne marchoient quelques huissiers de la Souveraineté & ses deux Pages.

S. E. étoit accompagnée de M. de Stanian Envoyé Extraordinaire de la Reyne de la G. B. de M. de S. Saphorin General Major au service de l'Empereur & l'un de ses Ministres en Suisse, de M. Runckel Secretaire de L. H. P. de M. Steyguer représentant de LL. EE. de Berne, & de M. Duncker Conseiller de la Cour de S. M. le Roy notre Souverain, & de plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes Etrangers.

S. E. étoit encore & outre cela accompagnée d'une partie de Mrs. les Conseillers d'Etat, & principaux Officiers de la Souveraineté, & d'une partie de la Noblesse du Pays, & ce Nombreux Cortège étoit terminé par les Valets & Gens de Livrée.

S. E. se rendit en cet ordre à Vallengin, aiant trouvé sur sa route les milices qui bordoyent le Chemin par une double haye ferrée, depuis la borne qui separe le Comté de Vallengin de celui de Neufchatel, jusques au Bourg de Vallengin, dont le dedans & le dehors étoient aussi garnis desdites Milices. Elles étoient composées d'environ 3000. hommes tous gens d'élite, bien faits & bien tournés, bien couverts, & parfaitement bien armés. Ils avoient tous des Chapeaux bordés d'or & d'argent, avec des Cocardes de Rubans uniformes des couleurs de S. M. Leurs Officiers étoient d'une

grande propreté; En un mot on peut dire sans flaterie qu'il n'y a peut être pas au monde de milices mieux disciplinées & plus belles que celles là. Elles étoient divisées en 24. Compagnies dont tous les Drapeaux étoient neufs, très beaux & uniformes.

Lors que S. E. fut entrée dans les territoire de Vallengin on fit une decharge de l'artillerie du Chateau dudit Vallengin, & elle fut suivie de plusieurs autres, jusqu'a ce que S. E. fut arrivée dans le Bourg dudit Vallengin, où elle mit pied à terre. Elle y fut receüe par Monsieurs les Maître Bourgeois & autres Principaux Conseillers de la Bourgeoisie dudit Vallengin.

S. E. entra dans la maison d'un des Officiers du lieu pour s'y reposer, & pendant ce tems là les milices allerent se ranger dans un grand & vaste verger qui depend du Chateau de Vallengin, & qui s'étend en Amphitheatre vis a vis dudit Chateau & du Bourg de Vallengin, de sorte que ces milices, jointes aux chefs de famille qui s'y étoient rendus sans Armes, & seulement l'épée au coté & entourées d'un nombre infini de peuple qui y étoit accouru de toutes parts, faisoient le plus bel effet du monde.

On avoit disposé dans ce Verger un parquet au milieu du quel étoit une tribune sur laquelle S. E. monta avec les Ministres Etrangers, les Conseillers d'Etat de la Souveraineté & autres personnes distinguées.

Ce fut M. Mathey premier Maître Bourgeois de Vallengin qui fit l'ouverture de l'assemblée par le discours suivant.

MONSEIGNEUR,

Evenement admirable que la Divine Providence vient de produire en placeant sur le Throne de cet Etat Sa Majesté Friderich Premier par la Grace de Dieu Roy de Prusse &c. &c. Donne d'autant plus de Joye aux Peuples dependans du Comté de Vallengin, que ce n'est ni par la force des Armes, ni par surprise, ni par Violence, ni pour nous avoir subjugués, qu'il est devenu

venu Souverain de cet Etat mais qu'il y a été appelé par une Sentence Souveraine aussi juste qu'elle a été libre, Rendue par le jugement supreme competant & independant, par une Sentence donnée par des Juges aussi integres qu'éclairez, & dont la probité est exempte de tous reproches, fondée sur un droit certain & incontestable & appuyée & soutenüe de la voix & des voeux des Peuples dont la joye retentit & éclatte de toutes parts.

Le juge ayant donc prononcé, & Dieu qui dispense les Sceptres ayant ainsi remis celui de cette souveraineté entre les mains du Roy Notre Souverain Prince & Seigneur représenté si Glorieusement par V. E., il ne nous reste qu'à nous soumettre à Sa juste Domination & qu'à lui rendre comme nous le faisons icy nos hommages les plus profonds.

Mais Monseigneur si notre Satisfaction pouvoit recevoir quelque augmentation dans ce jour si solennel & si memorable, ce seroit sans doute par le Serment que V. E. nous a assuré qu'elle preteroit au nom du Roy aux Bourgeois & Sujets dependans du Comté de Vallengin, qui sont icy accourus en foule pour le recevoir, avec les plus grands & les plus vifs transports de joye.

Nous vous supplions donc, Monseigneur, avec un profond respect au nom de cette nombreuse Assemblée, de vouloir bien solemniser ce serment, & de recevoir & agréer celui de fidelité que nous devons à S. M. & que nous lui offrons d'aussi bon cœur que nous sommes resolu avec l'assistance de Dieu de Pobserved Religieusement au contenu de nos franchises & libertez.

S. E. eut la bonté d'y repondre en ces termes.

MESSIEURS,

Instruit comme je le suis des intentions de S. M. sur votre Comté ie suis disposé d'autant plus volontiers a preter en son nom le serment que vous desirez. Ouy, Messieurs, ie puis non seulement vous jurer & promettre de sa part en toute assurance l'honneur de sa puissante protection, le maintien & la conservation de vos franchises & de tout le contenu aux declarations

que je vous ay déjà données par écrit, mais aussi vous faire attendre de sa Generosité Royale tous les avantages que le meilleur de tous les Princes peut être porté d'accorder a des sujets fideles, obeissans, & zelés pour son service autant que vous avez temoigne l'etre, & que ie suis persuadé que vous le ferez à l'avenir.

Après quoy on preta les Sermens reciproques, ce qui fut fait a peuprés de la même maniere & avec les mêmes formalitez qu'à Neufchatel.

Monsieur Chambrier Chancelier, & les plus anciens des Conscillers d'Etat a ce presens, lût d'abord à haute voix ce-luy que S. E. devoit preter au nom du Roy.

MONSEIGNEUR,

Au nom & en vertu du plein pouvoir que vous avez de S. M. FRIDERIC I. ROY DE PRUSSE, &c. &c. Notre Souverain Prince & Seigneur. Vous promettez & iurez par votre foy & serment, qui doit valoir ici tout autant que si c'étoit celui de S. M. Elle même en personne à ses Bourgeois de Vallengin, suiets & habitans ici assemblez pour recevoir ledit serment, & a leurs hoirs & successeurs; Que S. M. leur tiendra & maintiendra leurs franchises, libertez & constitutions, ensemble leurs anciennes bonnes coutumes, écrites & non écrites, desquelles ils ont usé notoirement au tems passé, comme aussi les declarations par écrit que V. E. a données de la part de S. M. & notamment les neuf articles generaux pour tout l'Etat, que les Articles particuliers pour le Comté de Vallengin, tout ainsi qu'ils sont contenus dans les declarations par écrit que V. E. nous en a données au nom de S. M. & ainsy vous le iurez & promettez.

Surquoy S. E. au nom de S. M. en fura & promit l'ob-servation, aiant la main droite appuyée sur le Cœur.

Ensuite de quoy M. le Chancelier ayant averti le Peuple d'ecouter, M. Huguenin Secretaire du Conseil d'Etat lût à haute voix le Serment qui suit.

Messieurs les Bourgeois, suiets, & habitans, Vous jurez à Dieu votre Createur, & par la part que vous pretendez en
Para-

Paradis, que vous serez bons feaux, & obeiffans Bourgeois, sujets & habitans à S. M. FRIDERIC I. ROY DE PRUSSE, &c. &c. Votre Souverain Prince & Seigneur selon le contenu de chacun vos franchises & libertez, & de vos Anciennes Bonnes coutumes écrites & non écrites, lui payer tous droits Seigneuriaux, d'avancer & pourchasser son profit, honneur & exaltation, d'éviter son dommage, & si aucune Conspiration ou entreprise contre sa personne, son bien, honneur & ses Autoritez de ce Comté se faisoient, de le lui reveler, & les deffendre envers & contre tous de vos personnes, de vos Biens, & de tout votre pouvoir, & lui ferés & rendrés tous devoirs, comme vrais, bons, & loyaux Bourgeois, sujets, & habitans selon vos dites Franchises & bonnes coutumes, & ainsy que sont tenuz faire & rendre tous bons & loyaux Bourgeois, sujets & habitans a leur Souverain Seigneur, ainsy vous le iurez.

Surquoy M. le Chancelier aiant dit au peuple de le jurer, a toute l'assemblée la fit a haute voix, & les mains levés au Ciel.

Les Sermens pretez M. Mathey Premier Maître Bourgeois voulut faire un discours à S. E. pour le remercier au nom de cette Nombreuse assemblée, mais a peine l'eut il commencé qu'il fut interrompe par une de charge generale de la Mousqueterie, & les cris redoublés de *Vive le Roy*, Son Excellence l'en consola obligement en lui adressant aussi bien qu'au reste de l'assemblée le discours suivant.

MESSIEURS,

Le Serment que vous venez de preter dans ma presence, comme ayant l'honneur de représenter S. M. étoit peu nécessaire pour me persuader de vos sentimens en son endroit. Les dispositions que dès le commencement vous avez fait paroître en faveur de ses pretentions a cette Souveraineté, Votre empressement a vous en instruire, le desir que vous avez marqué dans la Suite que Mrs. les Juges en reconnoissent la Justice, & la Foye que vous a causé l'investiture par eux adjugée à S. M. ne me permettent pas de douter de votre obeissance & de votre fidelité a toute épreuve envers le legitime souverain que vous avez

f

fi ardamment demandé à Dieu. Je suis pleinement assuré que votre conduite à l'avenir ne se dementira jamais, & qu'elle vous conciliera de plus en plus son affection & sa bienveillance Royale; En mon particulier je seray ravi d'avoir des occasions frequentes à vous convaincre de mon estime & de mon amitié.

Lors que S. E. descendit de la Tribune il se fit une secon-de dechargè generale de la Mousqueterie, & une troisieme lors qu'Elle rentra dans le Bourg S. E. entra dans la maison o i on lui avoit preparé à diner, où il y avoit plusieurs tables dressées pour les principales personnes de sa suite, & pour Messieurs les Maitrebourgeois & autres principaux de Vallengin, pendant que le reste des Conseillers de la Bourgeoisie, & les Officiers de Justice furent regalez aux depens de S. M. dans la Maison de Ville dudit Vallengin.

S.E. avoit le plaisir pendant son dîner de voir par les fenestres de la Chambre où Elle mangeoit, les Milices arrangées dans le Verger sus, mentioné, faire des decharges continuelles & generales de leur Mousqueterie a la fin desquelles les Soldats elevans leurs Chapeaux sur les bouts de leurs fusils pouffoient en lair mille & mille cris redoublés de *Vive le Roy.*

Les Santés du Roy, de Monseigneur le Prince Royal, & Madame la Princesse Royale, & des Puissances Amies ou Alliées de cet Etat y furent buës solennellement.

S. E. monta à Cheval sur les quatre heures du soir dans le même Cortège qu'il étoit venu, mais avant que partir de Valengin, Elle fit au nom de S. M. un présent de mille Louis d'or en espece au Corps de la Bourgeoisie de Vallengin, pour les mettre en fonds & la de dommager par là de tant de fraix qu'Elle a été obligée de faire pendant l'interregne, & cela en attendant de plus grandes graces de la part du Roy. Outre cela S. E. fit delivrer trente sols a chaque Officier de Milice, & vingt sols a chaque Soldat: Mais ce qui acheva de couronner la journée, aussi bien que la Royale liberalité de S. M. exercée en son nom par S. E. c'est qu'Elle fit remettre cinq cens écus blancs à Mrs. les Maitrebourgeois de Vallengin pour être distribuez aux pauvres du Comté dudit Vallengin.



NA 762.
40

ULB Halle

3

005 482 712



M.C





Continuation de la Relation de ce qui s'est passé à Neufchatel après l'investiture.

de Novembre 1707.



ce Monseigneur le Comte de Met-
commencé de recevoir les compli-
cités, Corps & Communautez
aus l'assurer de leur zele, obeissance
nvers Sa Majesté.

personnes considerables dans la
si fait la même chose en leur par-

Conseil de la Ville & celui de Val-
Lettres pour S. M. par lesquelles
nt sur son avnement à cette Sou-
leur fideleté inviolable &c.

manche 6. dit.

astique des Pasteurs, ayant ordon-
ard'huy dans toutes les Eglises un
Graces pour l'avenement de S. M.
ostervald l'un des Pasteurs ordinai-
tel, a fait dans le grand Temple
nt pour texte les 1. & 2. versés du
on on recita la priere qui avoit été
eudi au soir, jour de l'investiture.

r service M. Ancillon Pasteur ordi-
& Chapellain de Son Excellence
ile du Chateau de Neufchatel par
pas encore en Etat. Il a pris pour
Mon ame beni l'Eternel, & n'oublie
& après son sermon on a chanté le

S.
a
M. Chou-

